



VersaillesGrandParc  
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 2 mai 2007

Le conseil de la communauté de communes Versailles Grand Parc s'est réuni sous la présidence de Madame Monique LE SAINT (pouvoir de M. Etienne PINTE).

**Sont présents :**

M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Martine BOULET (représentante de M. Daniel MERTIAN de MULLER), M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gérard DALLIOUX (pouvoir de M. Bernard DEBAIN), M. Thierry LEGIRET (pouvoir de M. Gilles PANCHER), M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, Mme Paule DELMAS (représentant de M. Alain RUBY), M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Jean SLOMIANY (représentant de M. Marc BODIN) M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain Michel LAMBERT, M. Claude BANCILHON, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

**Absents excusés:**

M Etienne PINTE, pouvoir à Mme LE SAINT;  
M. Alain RUBY, représenté par Mme Paule DELMAS;  
M. Daniel MERTIAN de MULLER, représenté par Mme Martine BOULET;  
M. Jean-Marc LE RUDULIER;  
M. Marc BODIN, représenté par M. Jean SLOMIANY;  
M. Bernard DEBAIN, pouvoir à M Gérard DALLIOUX;  
M. Edmond GRONDIN;  
M. Gilles PANCHER, pouvoir à M. Thierry LEGIRET;  
M. Alain FONTAINE.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Patrick CONFETTI

Date de convocation : 26 avril 2007

Date d'affichage de la convocation : 26 avril 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

Page 76

29.05.07

**N°de l'ordre du jour :**

**2007 05 02 Adhésion à la Mission locale intercommunale de Saint-Quentin en Yvelines**

□ **MME LE SAINT**, rapporteur, donne lecture de la délibération.

En juin 2006, vous avez approuvé l'adhésion de Versailles Grand Parc à la Mission locale intercommunale de Versailles, pour le territoire de 9 communes, hors Bièvres. Puis en septembre 2006, Versailles Grand Parc a adhéré à la mission locale intercommunale de Massy, dénommée ViTaCiTé. En effet, après examen des logiques géographiques, il est apparu plus pertinent de conserver l'adhésion à la Mission locale ViTaCiTé pour Bièvres.

Il convient maintenant d'examiner l'adhésion à la mission locale intercommunale de Saint-Quentin-en-Yvelines à laquelle Bois d'Arcy était adhérente avant son entrée dans Versailles Grand Parc. Cette structure regroupe treize communes des Yvelines dont 7 de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et 6 communes associées (Le Mesnil Saint-Denis, Jouars-Pontchartrain, Saint-Rémy l'Honoré, Maurepas et Coignières en plus de Bois d'Arcy).

Son objet est d'aider les jeunes de 16 à moins de 26 ans, résidant dans l'une des communes ou établissement public de coopération intercommunale, à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi durable, notamment par le rapprochement des jeunes et des entreprises.

L'année 2005 a été marquée par la priorité donnée à l'emploi dans la politique gouvernementale et le rôle central donné aux missions locales dans la lutte contre le chômage des jeunes.

La mission locale a accueilli en 2005, 3 268 jeunes dont 40% en premier accueil. 61 venaient de Bois d'Arcy dont 29 en premier accueil, contre 50 en 2004 avec 25 en premier accueil.

Les jeunes Arcysiens ont un niveau de formation similaire à la moyenne des jeunes de la mission locale (un tiers est au-dessus du niveau V bis, un tiers de niveau V et un tiers niveau IV). Plus de la moitié sont demandeurs d'emploi (44% pour la moyenne des jeunes suivis). Le nombre moyen d'actes professionnels par jeune a fortement chuté entre 2004 et 2005 (passage de 4,48 à 2,90 actes par jeune) en raison d'une faible participation aux entretiens individuels courts et aux actions collectives.

Comme pour les deux autres missions locales, les actions proposées dans le domaine de l'emploi sont :

- diagnostic de la situation du jeune par rapport à l'emploi,
- métiers recherchés,
- réalisme par rapport au marché du travail local,
- autonomie dans les méthodes de recherche...)
- ateliers collectifs pour mettre au point la lettre de motivation,
- sélection des offres d'emploi en fonction du profil de chacun,
- simulations d'entretien,
- travail sur l'image de soi
- informer sur le fonctionnement de l'entreprise.

Le jeune peut être orienté vers une formation, un emploi-formation ou envisager immédiatement une recherche d'emplois.

Une aide financière et technique au passage du permis de conduire est aussi proposée.

L'équipe de la Mission locale se compose de 35 personnes et son budget total s'est élevé à 1 769 500 € en 2005. La contribution de Bois d'Arcy s'est élevée à 14 335 € en 2006. Elle



est calculée par rapport au nombre de jeunes accueillis l'année précédente (61 en 2005), sur la base de 235 € par jeune.

En 2007, la cotisation s'élèvera à 15 096 € en raison d'un nombre de jeunes accueillis plus élevé (68) mais avec une cotisation par jeune plus faible (222 €).

Le conseil d'administration, constitué de 29 membres, est réparti en 5 collèges :

- collège des élus comprenant 9 membres dont 1 de Bois d'Arcy ;
- collège des représentants de l'Etat, 9 organismes ;
- collège socio-économique, 4 membres ;
- collège associatif, 3 membres
- collège des personnes physiques et des parrains, 4 membres.

Après avoir entendu le rapporteur,

le Conseil Communautaire :

- 1) décide d'adhérer à la Mission locale intercommunale de Saint-Quentin en Yvelines ;
- 2) dit que les crédits sont inscrits au budget 2007 ;
- 3) désigne, comme représentants de Versailles Grand Parc, les personnes qui représentent actuellement la commune de Bois d'Arcy, c'est-à-dire :

- M. REILLON, Maire-adjoint de Bois d'Arcy, pour le poste de représentant de Versailles Grand Parc au conseil d'administration.

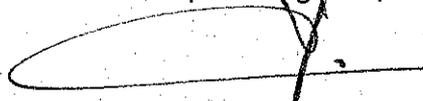
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
par délégation,



**Pascal Guéant**  
Directeur général des services

PREF 76  
29.05.07